



ENEPS

Ecole Nationale de l'Éducation
Physique et des Sports

UEFA-A

Formation pour entraîneurs de football

Procédure de candidature et
conditions générales



FORMATION POUR ENTRAINEURS DE FOOTBALL - UEFA-A 2021/2022

PROCEDURE DE CANDIDATURE ET CONDITIONS GENERALES

Mesdames, Messieurs,

En vue de la session UEFA-A en préparation, la structure de formation de la Fédération Luxembourgeoise de Football [FLF] prie tout candidat intéressé de bien vouloir prendre connaissance du présent document, faisant office de préinscription.

Ce concernant notez que la **période de préinscription** s'étend du **22.02.2021 au 07.03.2021 inclus !** La **liste définitive des candidats** admis sera divulguée, au plus tard, au cours de la **semaine du 22.03.2021** sur les sites internet de l'Ecole Nationale de l'Education Physique et des Sports [ENEPS] et de la Fédération Luxembourgeoise de Football [FLF].

Point 1

UEFA Convention des Entraîneurs 2020: Conditions d'admission UEFA-A

Article 15 | Critères d'admission à l'ensemble des cours de diplôme d'entraîneur de l'UEFA

1. Pour pouvoir être admis à un cours de diplôme de l'UEFA, un candidat doit :
 - a) maîtriser suffisamment la langue officielle du cours, à l'oral et à l'écrit ;
 - b) remplir les critères d'admission de l'organisateur, qui devraient inclure un test d'aptitude ;
 - c) soumettre tous les documents d'admission requis par l'organisateur du cours ;
 - d) posséder un casier judiciaire vierge de tout crime ou délit incompatible avec la profession d'entraîneur.
2. Pour garantir le développement de l'entraînement et des entraîneurs sur son territoire, l'organisateur [FLF] du cours doit réserver de 30 à 50 % des places au cours à des entraîneurs formés localement. Les cours prévoyant la participation de moins de 30 % d'entraîneurs formés localement doivent obtenir l'accord préalable du Panel Jira s'ils souhaitent être reconnus.
3. Tout candidat dont la licence a été produite par une autre partie à la Convention [fédération autre que la FLF] doit soumettre le formulaire concernant la formation transfrontalière dûment rempli [UEFA Cross Border, se renseigner auprès de la fédération d'origine].
4. Un entraîneur dont le diplôme ou la licence d'entraîneur de l'UEFA a été retiré(e) [moins de quinze heures de formation continue sur les trois dernières années p.ex.] doit attendre au moins trois ans avant de pouvoir participer à un cours de diplôme d'entraîneur de l'UEFA afin d'obtenir à nouveau son diplôme et sa licence.
5. L'organisateur du cours peut demander aux candidats :
 - a) de prouver qu'ils sont suffisamment en forme pour participer au cours ; ou
 - b) de libérer la partie à la Convention de toute plainte pour blessure en relation avec leur participation.

L'organisateur du cours peut dispenser des étudiants de la participation physique aux séances pratiques d'un cours de diplôme d'entraîneur de l'UEFA sur présentation d'un certificat médical.

Article 17 | Critères d'admission supplémentaires aux cours de diplôme A de l'UEFA

Pour pouvoir être admis à un cours de diplôme A de l'UEFA, un candidat doit:

- a) être titulaire d'une licence B de l'UEFA en cours de validité [le diplôme UEFA-B ne suffit pas ; la licence UEFA-B obtenue lors de l'obtention du diplôme UEFA-B se renouvelle tous les trois ans au moyen d'un minimum de quinze heures de formation continue] ;
- b) disposer d'au moins un an d'expérience professionnelle en tant qu'entraîneur de football à onze après l'obtention de la licence B de l'UEFA.

Point 2

Conditions de candidature FLF et ENEPS

1. Le candidat au cours UEFA-A doit être détenteur du « Brevet d'Etat Moyen - entraîneur de football » délivré par l'Ecole Nationale de l'Education Physique et des Sports [ENEPS], au nom du Ministère des Sports.
2. Le résultat du candidat à l'examen pratique des modules spécifiques UEFA-B auprès de la Fédération Luxembourgeoise de Football [FLF] doit avoir été égal ou supérieur à 60 %.
3. Le diplôme UEFA-B du candidat, émanant d'une fédération autre que la Fédération Luxembourgeoise de Football [FLF], doit avoir été homologué par l'Ecole Nationale de l'Education Physique et des Sports [ENEPS], en collaboration avec la Fédération Luxembourgeoise de Football [FLF] suivant la procédure d'homologation prévue à cet effet [<https://www.flf.lu/Entraîneurs/Les-formations/grf/docs/1-ENEPS-REQUETE-D-HOMOLOGATION-DIPLOME-ENTRAINEUR.aspx>].

De plus, le candidat doit passer par la procédure UEFA Cross Border avant de poser sa candidature au cours UEFA-A de la Fédération Luxembourgeoise de Football [UEFA Coaching Convention 2020, article 15, alinéa 3].

Le cas échéant, la Fédération Luxembourgeoise de Football peut demander au candidat, originaire d'une fédération autre que la FLF, de se soumettre à un test d'aptitude [UEFA Coaching Convention 2020, article 15, alinéa 1, point b].

4. L'examen médico-sportif du candidat est à jour ou le candidat est en mesure de présenter un certificat médical attestant son aptitude, ou son inaptitude, à participer activement aux parties pratiques courantes en formation des entraîneurs.

Point 3

Sélection des candidatures

Pour des raisons d'organisation, et surtout de qualité de cours, le nombre de candidats finalement acceptés en UEFA-A est fixé à 21 candidats.

Suivant le nombre de candidatures, la Fédération Luxembourgeoise de Football [FLF] peut être amenée à faire une sélection des candidats finalement admis en UEFA-A. Cette sélection se fait lors d'une réunion de la Commission des Entraîneurs de la Fédération Luxembourgeoise de Football [FLF], spécialement organisée à cet effet.



Point 4

Inscription auprès de l'Ecole Nationale de l'Education Physique et des Sports

La procédure de candidature est à faire via l'Ecole Nationale de l'Education Physique et des Sports [ENEPS] par courrier ou courriel [nisrine.hamouni@sp.etat.lu] et doit inclure les documents suivants:

- Formulaire d'inscription « Formation spécifique – Entraîneur de Football – Cycle Supérieur », à télécharger sur le site www.eneps.lu, dûment rempli.
- Copie du « Brevet d'Etat Moyen - entraîneur de football » ou de la lettre de confirmation de réussite, en ce qui concerne les modules généraux.
- Copie du diplôme UEFA-B, et si possible une copie du résultat obtenu à l'examen pratique de la formation spécifique auprès de la FLF [courrier ENEPS].
- Attestation d'activité, en tant qu'entraîneur de football, tamponnée et signée par le secrétaire du club concerné ou la fédération, comprenant les renseignements suivants :
 - durée d'activité continue en tant qu'entraîneur de football ;
 - catégorie(s) entraînée(s).
- Examen médico-sportif à jour ou certificat médical d'aptitude, ou d'inaptitude, à l'activité physique.
- Curriculum vitae sportif, en tant que joueur et entraîneur.
- Lettre de motivation.
- Copie récente [2021] du casier judiciaire « jeunesse ».
- Le présent document dûment rempli, daté et signé avec la mention "lu et approuvé".
- Après confirmation des candidats admis, via les sites internet de l'ENEPS et de la FLF, ainsi que par courrier [ENEPS], le règlement des frais d'inscription, de l'ordre de 300,00 €, est à faire auprès de l'Ecole Nationale de l'Education Physique et des Sports [ENEPS]. La date limite du règlement est fixée au 02.04.2021, sans quoi l'inscription est annulée.

Une copie du dossier de candidature est à envoyer à la structure de formation de la Fédération Luxembourgeoise de Football [FLF], soit par courrier ou par courriel [sven.kerger@football.lu].

Point 5

Dates et horaires

La session UEFA-A 2021/2022 se compose de 8 modules, programmés aux dates suivantes:

- **Module 1:** 23, 24 et 25 avril 2021.
- **Module 2:** 28, 29 et 30 mai 2021.
- **Module 3:** 25, 26 et 27 juin 2021.
- **Module 4:** 17, 18 et 19 septembre 2021.
- **Module 5:** 22, 23 et 24 octobre 2021.
- **Module 6:** 26, 27 et 28 novembre 2021.
- **Module 7:** 28, 29 et 30 janvier 2022.
- **Module 8:** 25, 26 et 27 février 2022.

Les examens théoriques oraux sont fixés au 12.03.2022 et 13.03.2022. La date prévue pour les examens théoriques de rattrapage est fixée au 19.03.2022.

En cas de réussite à l'examen théorique oral les candidats sont priés de remettre leur dossier d'examen pratique au plus tard le 29.04.2022, 16.00 heures. Les modalités de remise de dossier sont traitées en cours.

Les dates des examens pratiques finaux sont fixées en collaboration avec les candidats, individuellement, étant donné que ceux-ci se réalisent dans leurs clubs respectifs.

Les horaires des différents cours sont prévus comme suit:

- Vendredi soir de 18.00 à 21.00 heures.
- Samedi matin de 8.00 à 12.00 heures.
- Samedi après-midi de 13.00 à 17.00 heures.
- Dimanche matin de 8.00 à 12.00 heures.

Conformément à l'article 10, alinéa 1^{er}, de la Convention des Entraîneurs, édition 2020, de l'UEFA, tout candidat doit avoir un taux de participation, aux cours, de 100 % pour avoir droit à la participation aux différents examens et à la remise du diplôme y relatif. Pour parer à toute éventualité, la structure de formation permet à tout candidat d'être absent au maximum 10 % du cours [18 heures]. Le cas échéant, le pourcentage d'absence du candidat doit, néanmoins, être compensé, soit par un travail de compensation noté ou par le retrait du même pourcentage sur la note en examen théorique. La procédure de compensation reste au choix du candidat.

A noter, qu'aux dates annoncées, s'ajoutent des dates supplémentaires, comme par exemple dans le module « analyse de match » ou « stage auprès d'une équipe ». Ces dates sont communiquées aux candidats en temps et en heure, afin qu'ils puissent s'organiser. Suivant l'évolution du cours, il est également possible qu'un module supplémentaire puisse s'ajouter en cours de formation, si besoin est. Toute date supplémentaire est programmée en collaboration avec l'ensemble des participants, suivant le principe de la majorité.

A noter également que différents horaires ou dates peuvent être modifiés en cours de formation, entre autres pour des raisons de disponibilité des référents ou des équipes fédérales, dans le cadre des parties pratiques. Tout changement de date ou d'horaire est programmé en collaboration avec l'ensemble des participants, suivant le principe de la majorité.

Point 6

Langue(s) et déroulement de la session

Conformément à l'article 15, alinéa 1, point a) de la Convention des Entraîneurs, édition 2020, de l'UEFA: « Pour pouvoir être admis à un cours de diplôme de l'UEFA, un candidat doit maîtriser suffisamment la langue officielle du cours, à l'oral et à l'écrit ».


Au Luxembourg les langues officielles sont le Luxembourgeois, le Français et l'Allemand. La structure de formation précise néanmoins que les cours se tiennent, en règle générale, en luxembourgeois et que, suivant la convenance du référent, différents modules peuvent ne se tenir qu'en luxembourgeois, qu'en français ou qu'en allemand. Ce concernant, tout candidat ne maîtrisant pas l'ensemble des trois langues est tenu de s'organiser, sans tenir pour responsable la structure de formation des entraîneurs en cas de non compréhension linguistique.

A noter que suivant la nature du cours, des parties théoriques, mais également pratiques sont proposées, exigeant notamment la participation active des candidats. Ce concernant veuillez nous informer quant à votre capacité à participer aux parties pratiques:

Oui, je suis en mesure de participer activement aux différentes parties pratiques proposées (certificat médical à l'appui).

Non, je ne suis pas en mesure de participer activement aux différentes parties pratiques (certificat médical à l'appui).

Raison:



La formation d'entraîneur UEFA-A comprend deux volets, partie théorique et partie pratique, sanctionnés par les séances d'examens y relatives :

Les évaluations en partie théorique:

- a) 5 devoirs à domicile, notés sur 10 points pour un total de 50 points.
 - b) Examen théorique, sous forme d'oral, pour un total de 50 points.
- > **En partie théorique tout candidat est donc jugé sur un total de 100 points.**

Scénarios possibles en partie théorique:

- a) Si le candidat obtient, en partie théorique, un total **égal ou inférieur à 39 points** il est recalé, sans moyen de rattrapage, et ne sera pas admis en partie pratique. Lors d'une prochaine candidature à la formation UEFA-A tout le cours est à refaire.
- b) Si le candidat obtient, en partie théorique, un total **égal ou inférieur à 49 points** il est recalé, avec moyen de rattrapage. La poursuite de la formation UEFA-A est permise si lors du rattrapage le résultat est égal ou supérieur à 50 points. Si le résultat du rattrapage est égal ou inférieur à 49 points le candidat est définitivement recalé. Lors d'une prochaine candidature à la formation UEFA-A tout le cours est à refaire.
- c) Si le candidat obtient, en partie théorique, un total **égal ou supérieur à 50 points** il a réussi ses examens théoriques et est admis en partie pratique.

Les évaluations en partie pratique:

- a) Remise de dossier, noté sur un total de 30 points.
 - b) Examen pratique, noté sur un total de 70 points.
- > **En partie pratique tout candidat est donc jugé sur un total de 100 points.**

Scénarios possibles en partie pratique:

- a) Si le candidat obtient, en partie pratique, un total **égal ou inférieur à 39 points**, il est recalé et se voit contraint de refaire, lors d'une prochaine session, l'ensemble de la formation UEFA-A.
- b) Si le candidat obtient, en partie pratique, un total **entre 40 et 49 points**, il doit se soumettre à une séance d'ajournement afin d'obtenir les 50 points requis pour obtenir son diplôme UEFA-A.
- c) Si le candidat obtient, en partie pratique, un total **entre 50 et 59 points** il a réussi ses examens pratiques et obtient son diplôme UEFA-A sans mention.
- d) Si le candidat obtient, en partie pratique, un total **entre 60 et 69 points** il a réussi ses examens pratiques et obtient son diplôme UEFA-A avec la **mention BIEN**.
- e) Si le candidat obtient, en partie pratique, un total **entre 70 et 79 points** il a réussi ses examens pratiques et obtient son diplôme UEFA-A avec la **mention TRES BIEN**.
- f) Si le candidat obtient, en partie pratique, un total **supérieur à 80 points** il a réussi ses examens pratiques et obtient son diplôme UEFA-A avec la **mention EXCELLENT**.

Il est important de noter que l'examen pratique se réalise au sein du club du candidat, ou le cas échéant au sein de la fédération, avec la catégorie choisie par celui-ci. Ce concernant nous conseillons, vivement, à tout participant de s'organiser dans le but de mettre un maximum de chances de son côté et de ne prévoir son examen pratique qu'avec les catégories Seniors 1 (football masculin) ou U19 (football masculin). La structure de formation des entraîneurs de la Fédération Luxembourgeoise de Football ne peut, à aucun moment, être tenue responsable si l'examen pratique ne répond pas aux critères de qualité requis, dû à un éventuel manque de qualité des participants.

Afin d'être en mesure de participer activement à certains modules, notamment celui consacré aux outils informatiques, il est conseillé à tout candidat de s'équiper d'un ordinateur portable muni des logiciels usuels tels que Word, Excel, PowerPoint et éventuellement d'un logiciel de préparation de séance et de traitement vidéo.

Je soussigné déclare avoir pris connaissance et accepter la procédure de candidature, ainsi que les conditions générales relatives à la formation d'entraîneur UEFA-A, session 2021/2022, au sein de la Fédération Luxembourgeoise de Football [FLF].

[Lieu]....., le [Date].....

.....
Signature du candidat suivie de la mention « lu et approuvé »